

Œuvrer pour la promotion et la défense de la neuropsychologie : exemple de l'OFPN, une association française dynamique !

Lise Malvy^{1,3} et Julie Stéphan^{2,3}

¹Centre Les Renouillers, Hôpital Louis Mourier, Colombes, France

²Centre de Rééducation Fonctionnelle PASORI, Cosne-Cours-Sur-Loire, France

³Conseil d'administration de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en
Neuropsychologie

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) est née d'une démarche initiée il y a plusieurs années. Dès 2008, via un premier rassemblement et le développement de nombreuses associations locales, les professionnels en neuropsychologie avaient à cœur de s'organiser. Officiellement créée en 2014 sur le triple socle d'une plateforme internet riche de ressources, de la revue *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* et du Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC), l'OFPN a comme principales missions de promouvoir la neuropsychologie clinique, de susciter et d'accompagner des travaux d'amélioration de notre pratique ainsi que d'appuyer et de défendre la motivation de nos pairs. Malgré son jeune âge, le dynamisme de l'OFPN rencontre un franc succès auprès des professionnels, mais également auprès des instances de santé publique. Représentante au niveau national et international, l'OFPN se veut porteuse d'un avenir plus structuré et d'une pratique plus cohérente, toujours en perfectionnement.

Mots clés : organisation, regroupement, neuropsychologie, spécialité, projets

The French Organization of Psychologists specialized in Neuropsychology (OFPN) was born from an approach initiated several years ago: from 2008, through a first association and the development of numerous local associations, the professionals of our specialty were committed to organize themselves. Officially created in 2014 on the triple base of an internet platform rich in resources, a journal (*Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*), and a national training congress named the *Congrès National de Neuropsychologie Clinique* (CNNC), the main goals of the OFPN are to promote clinical neuropsychology, to stimulate and support work to improve our practice, and to support and defend the motivation of our peers. Despite its young age, the dynamism of the OFPN is a great success among professionals but also with public health authorities. Representative at the national and international levels, the OFPN intends to provide a more structured future and a more consistent and constantly evolving practice.

Keywords: organization, gathering, neuropsychology, specialty, projects

Nous souhaitons vous proposer, dans cet article, une double présentation : à la fois d'un état des lieux global de la situation de la neuropsychologie en France, de ses problématiques et de ses enjeux actuels, mais également de notre association, l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN), qui œuvre à promouvoir et faire connaître notre spécialité, à défendre une formation de haut niveau ainsi qu'une pratique de qualité.

En France, la neuropsychologie se développe vers la fin du 19^e siècle dans les services hospitaliers accueillant des patients cérébrolésés (en neurologie et neurochirurgie, principalement). Elle prend son essor

autour des travaux de Paul Broca avant de s'étendre à la pratique en gériatrie, dans les années 1980, puis à la psychiatrie depuis les 30 dernières années. Le titre de psychologue, quant à lui, n'est réglementé et reconnu par l'état français qu'en 1985 (Article 44 de la loi n° 85-772; Gouvernement de la République française, 2016), ce qui permet, notamment, une structuration de la formation professionnelle. Le premier Diplôme d'Études Approfondies (DEA; Master à finalité de recherche; cf. Annexe A) de neuropsychologie est créé en 1989 à l'Université de Savoie de Chambéry. Il est suivi, en 1992, d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS; désormais équivalent à un Master à finalité professionnelle) de psychologie spécialisée en neuropsychologie. Le DEA et le DESS étaient des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur de troisième cycle délivrés par les universités. Pour ces deux diplômes, la formation correspondait à un niveau « Bac + 5 » (c.-à-d., cinq ans d'études universitaires après le baccalauréat du cursus secondaire; plus ou moins équivalent au diplôme d'études collégiales

existant au Québec). Il durait une année supplémentaire après la Maîtrise, diplôme de deuxième cycle universitaire. Si le DEA sanctionnait la première année des études doctorales, le DESS avait, quant à lui, une finalité professionnelle. En 2002, la réforme (Décret 2002-482; ministère de l'Éducation nationale, 2013), dite Licence, Master, Doctorat (LMD), est mise en place dans le cadre de l'harmonisation européenne des grades universitaires. Elle a progressivement remplacé les diplômes de DESS et de DEA par des diplômes, dits Master, qui font désormais partie du deuxième cycle universitaire (le troisième cycle étant exclusivement constitué des études doctorales). Les Masters se réalisent en deux ans, dits Master 1 pour la première année et Master 2 pour la seconde, et peuvent être à finalité recherche ou professionnelle. De plus en plus de Masters mixtes se développent avec cette double orientation. Ces éléments sont récapitulés dans l'Annexe A.

Actuellement, la formation française pour les psychologues consiste en la validation d'un cursus de psychologie de niveau Master, figurant sur une liste fixée par décrets en Conseil d'État (c.-à-d., Décret n° 2017-407 du 27 mars 2017 modifiant le Décret n° 2003-1073 du 14 novembre 2003 et Décret n° 90-255 du 22 mars 1990; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2017; ministère d'État, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, & ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, 2005), assorti d'un mémoire de recherche et d'un minimum de 500 heures de stage pratique (Arrêté du 19 mai 2006, article 2; ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2006). Ces heures sont diversement réparties selon les universités françaises : certaines appliquent cette durée uniquement à l'année de Master 2 et d'autres cumulent ces heures aux stages réalisés au cours des deux années de Master. Les stages professionnels sont généralement réalisés gracieusement en institution publique ou privée, malgré la promulgation d'une loi (Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014; Gouvernement de la République française, 2014) obligeant la gratification des stages au *pro rata temporis* au-delà d'une durée de 280 heures. Ils sont supervisés par un psychologue ayant plus de trois ans de pratique. Parallèlement, alors que le titre de psychologue est protégé par le décret suscité de 1990, le code de déontologie (initialement ratifié par les organisations de psychologues en 1996; Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, 2014) n'est toujours pas réglementé et n'a pas de valeur juridique stricte. Les diplômés sont enregistrés auprès de l'Agence Régionale de Santé et se voient attribuer un numéro de référence, dit numéro ADELI.

Selon certaines estimations (il n'existe à l'heure actuelle aucune donnée officielle plus large que nos propres recensements), le nombre de psychologues en France s'élève à environ 50 000. Ceux spécialisés en neuropsychologie étaient estimés à 3 000 en 2012 (Cazin, 2013), puis à 5000 en 2016 (Ponchel, 2016). En effet, dès le début des années 2000, l'offre de formation en neuropsychologie a explosé, tout en offrant un contenu très hétérogène. Conséquence de la jeunesse et de l'expansion de cette discipline, elle se heurte régulièrement à un manque de visibilité auprès du grand public ou des professionnels de la santé. La profession de psychologue est confrontée à des difficultés d'insertion relativement importantes. Entre autres, notre identité professionnelle n'est pas toujours bien définie, que ce soit en raison d'un manque de consensus autour des critères du parcours universitaire qui permet d'être considéré comme clinicien spécialisé en neuropsychologie ou de la dénomination même de notre profession. *Psychologue, neuropsychologue, psychologue-neuropsychologue* et *psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie* sont des termes utilisés parfois indifféremment par plusieurs professionnels. De ce fait, il peut être difficile de faire reconnaître nos activités spécifiques face à certaines professions paramédicales intervenant sur des terrains et dans des champs de compétences similaires (ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien, etc.). Ce manque d'uniformisation contribue également à l'isolement que nous pouvons tous être amenés à ressentir. En France, le besoin de s'organiser, de se rassembler et de donner une visibilité à notre spécificité a naturellement conduit les professionnels à s'engager dans une dynamique de regroupement plus structurée depuis une quinzaine d'années.

Du besoin de se rassembler à la création de l'OFPN

En parallèle avec les réseaux professionnels naturels, Internet est rapidement utilisé comme plateforme d'échange privilégiée. Signe que les neuropsychologues ont à cœur l'amélioration de leur savoir et de leur pratique quotidienne, ces échanges gagnent rapidement en ampleur. En 2005, Dominique Cazin, psychologue spécialisé en neuropsychologie exerçant désormais au Québec, crée un site de partage informel qui deviendra un incontournable dans la profession : le forum *Neuropsychologie.fr*. Malgré des horizons de travail variés, des psychologues spécialisés en neuropsychologie de toute la France y découvrent les problématiques des uns et des autres, des résultats de recherches, y partagent leurs fiches de lecture et s'interrogent ensemble. Le site acquiert le statut d'association en 2009.

Le cheminement naturel mène à se questionner sur la pertinence d'un rassemblement plus concret des

neuropsychologues, encouragé par les participants du forum, les cliniciens, les chercheurs et les responsables de collectifs. Afin de coordonner et de favoriser l'émergence d'une organisation de la profession à l'échelle nationale, l'Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (ARNPN) voit le jour en 2008, sur l'initiative de D. Cazin et de P.Y. Jonin (psychologue spécialisé en neuropsychologie à Rennes). L'association est inspirante et des regroupements locaux et régionaux lui emboîtent le pas.

Neuropsychologie.fr et l'ARNPN ont ainsi permis, au fil des ans, la production de nombreux travaux et de réflexions riches autour du statut et des conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie, mais également au développement de cette spécialité en France.

C'est donc tout naturellement que l'étape supérieure s'enclenche avec la création, en 2012, du premier Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC). Comprenant de la formation continue, un partage d'expériences, une mise à jour de connaissances et le développement de thématiques plus spécifiques, ce congrès, sur une période de deux journées, apporte une pierre primordiale à la construction d'un rassemblement de grande ampleur.

Une grande concertation est lancée à cette période, sous la forme d'un comité de pilotage formé de responsables d'associations locales en neuropsychologie et des responsables de l'ARNPN et de *Neuropsychologie.fr*. Les bases sont élaborées ensemble, des mois durant. La décision de dissoudre les deux associations est prise pour permettre l'émergence d'un langage commun autour d'une seule grande organisation. Le socle est posé : en janvier 2014, un appel de candidatures est lancé afin qu'un premier conseil d'administration (CA) insuffle son énergie à ce mouvement national. En juillet de la même année, l'Organisation française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) est officiellement sur les rails.

L'OFPN et ses missions

L'OFPN adopte un statut d'association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 (Gouvernement de la République française, 2017). En France, ce statut indique notamment qu'elle est à but non lucratif; elle doit avoir « un autre but que de partager des bénéfices » et « l'activité de l'association ne doit pas enrichir directement ou indirectement l'un de ses membres ». De ce fait, tous les membres du bureau et du CA sont bénévoles.

Les objectifs de l'association concernent, en premier lieu, le développement de notre spécialité en favorisant la visibilité des missions et des pratiques des psychologues spécialisés en neuropsychologie auprès des autres professionnels et du grand public. Elle a pour vocation de défendre une pratique clinique de haut niveau en neuropsychologie, condition essentielle à un exercice de qualité et à une reconnaissance de cette profession. Elle promeut notamment une formation théorique et pratique dite supérieure de cinq années d'études universitaires sanctionnée par différents critères (voir plus haut), dont des heures de pratique supervisée sur le terrain et l'étude critique de modèles validés scientifiquement. Pour ce faire, l'association soutient la formation continue et encourage les échanges sur la pratique clinique entre professionnels, mais œuvre également à participer aux réflexions engagées autour de la formation initiale en partenariat avec les universités.

L'OFPN défend les intérêts spécifiques de la pratique en neuropsychologie exercée par les psychologues. En effet, l'association plaide pour le titre unique de psychologue et, aux côtés des organisations professionnelles existantes en France (cf. Tableau 1), contribue à la protection de ce titre tout en promouvant cette spécialité, son développement et sa pérennisation. Sans scinder la profession ou nier les apports d'autres professions à la pratique de la neuropsychologie, l'OFPN permet d'affirmer la spécificité du psychologue dans la diversité des pratiques neuropsychologiques.

Différentes commissions thématiques organisent le travail de développement et de réflexion de l'OFPN en fonction des domaines d'intérêts et de l'expertise de chacun dans l'optique de produire et de présenter des résultats concrets servant la profession et sa spécialité. Si le nombre de commissions peut être amené à évoluer en fonction des besoins, les thématiques principalement retenues à ce jour sont les suivantes : *Formation initiale, Formation continue, Liens avec les associations régionales et internationales, Observatoire de la profession, Réflexions sur les pratiques et la visibilité de la profession, Droits et statuts, Psychométrie et Communication*. La description de chacune de ces commissions ainsi que les adresses de contacts sont rapportées dans le Tableau 2.

Ces commissions sont régulièrement amenées à travailler ensemble et de manière transversale, car de nombreux projets se recoupent et s'entrecroisent. L'attribution d'un groupe de travail à une commission peut donc se faire arbitrairement ou sur des critères spécifiques.

Tableau 1

Les principales organisations professionnelles françaises de psychologie et celles référentes sur les questions de neuropsychologie, hors OFPN

Nom et site internet	Date de création	Mission principale	Membres
FFPP Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (http://www.psychologues-psychologie.net/)	2003	Œuvrer à la défense de la psychologie, des spécificités de la profession et du titre unique. Promouvoir la qualification et l'excellence de la discipline, lutter contre les mésusages de la psychologie, défendre la déontologie des psychologues et informer des enjeux concernant la profession.	Psychologues, chercheurs en psychologie, étudiants au moins de niveau Master 1.
GRECO Groupe de Réflexion sur les Evaluations Cognitives (http://www.site-greco.net/)	1993	Contribuer aux activités de recherche, appliquées à tous les domaines de la neuropsychologie. Mener des actions de création, de validation et de diffusion de tests et d'échelles neuropsychologiques.	Société savante composée de professionnels francophones, issus de plusieurs spécialités : gériatrie, neurologie, orthophonie, psychiatrie, psychologie.
SFP Société Française de Psychologie (http://www.sfpsy.org/)	1901	Développer les échanges de connaissances en psychologie et garantir la scientificité des pratiques, auprès des professionnels et du grand public.	Société savante regroupant l'ensemble des champs de la psychologie : psychologues praticiens, universitaires, chercheurs en psychologie.
SNLF Société de Neuropsychologie de Langue Française (http://www.snlf.net/)	1977	Participer à l'étude des relations mutuelles du cerveau, du fonctionnement mental et du comportement chez l'être humain et chez l'animal, au développement d'études cliniques et expérimentales s'inscrivant dans ce cadre et à tout programme thérapeutique permettant de remédier aux perturbations cognitives et comportementales consécutives aux affections du système nerveux central.	Société savante regroupant des professionnels exerçant en neuropsychologie et étant parrainés par au moins deux membres : cliniciens, chercheurs en sciences cognitives, médecins psychologues et orthophonistes, étudiants ayant validé le Master 1.
SNP Syndicat National des Psychologues (http://psychologues.org)	1950	Œuvrer à la reconnaissance de la profession et à la défense des professionnels et du titre, par des actions visant à maintenir la profession de psychologue dans le champ des sciences humaines et hors des professions de santé, par la mobilisation en faveur de la protection du public et par l'engagement dans la légalisation du code de déontologie et la création d'un Haut Conseil des Psychologues.	Syndicat professionnel composé de psychologues, de chercheurs en psychologies, et d'étudiants en Master de psychologie.

En parallèle à ces commissions, actuellement coordonnées par les membres du CA, deux équipes essentielles, également bénévoles, participent à la vie et au développement de l'association : l'Équipe du Portail numérique, qui s'occupe de la gestion des sites et du forum professionnel, et le Comité d'Édition et de Rédaction de la revue *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* (Les CNC).

Cette revue voit le jour en 2012 avec un premier numéro intitulé *Espace et cognition*. L'objectif de la revue Les CNC est de diffuser des articles sur des thématiques professionnelles et cliniques, rédigés par des cliniciens et des chercheurs, destinés à des psychologues spécialisés en neuropsychologie, afin de participer à la communication sur la spécialité et contribuer à la formation continue. Elle est, tout comme la revue de *Neuropsychologie Clinique et*

Appliquée/Applied and Clinical Neuropsychology (NCACN), organisée avec un comité de lecture qui permet l'évaluation et la validation par les pairs et repose sur un comité d'édition et de rédaction qui gère la revue, définit sa politique éditoriale et assure sa diffusion et son développement. La revue Les CNC a obtenu un numéro e-ISSN auprès de la Bibliothèque Nationale de France qui l'officialise et la référence au niveau national. Elle bénéficie également, depuis 2016, d'une mise en page par l'éditeur De Boeck Supérieur dans le cadre de notre partenariat.

Le portail numérique, quant à lui, regroupe les sites de l'OFPN, de la revue Les CNC et du CNNC, mais également le forum d'échange professionnel. Ce dernier, ouvert depuis 2005, est aujourd'hui fort de plus de 160 750 messages rédigés par 3383 membres depuis la création du forum (dont 1148 sont, ou ont été, adhérents à l'OFPN). Il permet un dialogue serein, bienveillant et professionnel entre collègues parfois isolés d'autres neuropsychologues. En parallèle, notre organisation propose à ses associations partenaires en région une solution dédiée de création et d'hébergement de leurs sites internet, sous un nom de

Tableau 2

Description des commissions de l'OFPN

Commission	Mission(s) principale(s)	Contact
Formation initiale	Établir une réflexion de fond sur la formation initiale en neuropsychologie, en travaillant de concert avec les instances universitaires, en vue de définir et de promouvoir la notion de <i>spécialisation en neuropsychologie</i> selon un haut niveau de formation pour les psychologues.	formation.initiale@ofpn.fr
Formation continue	Contribuer à la réflexion sur l'accès à une formation continue de qualité et au développement des connaissances fondamentales et appliquées en neuropsychologie, notamment par la mise en place de colloques professionnels, l'édition de guides pratiques, de fiches d'information ou encore de toute initiative dans ce sens.	formation.continue@ofpn.fr
Liens avec les associations	Faciliter le lien et le travail de réseau entre les regroupements et les associations locales et internationales; poursuivre, en collaboration étroite, le travail de recensement entrepris en amont de la création de l'OFPN.	liens.associations@ofpn.fr
Observatoire	Participer à un recensement national des psychologues spécialisés en neuropsychologie exerçant en France; recueillir, par des sondages et des enquêtes, des données quantitatives concernant l'exercice professionnel, en lien avec les travaux menés par l'association.	observatoire@ofpn.fr
Réflexions sur les pratiques et visibilité de la spécialité	Défendre et promouvoir la pratique neuropsychologique par les psychologues; augmenter la visibilité et la lisibilité auprès du grand public et des partenaires professionnels et institutionnels; porter la parole des psychologues spécialisés en neuropsychologie, au niveau national et international, auprès des autorités et des instances propres à la profession (SNP, FFPP, SFP) ou référentes dans le domaine de la neuropsychologie (SNLF, GRECO), afin de travailler en lien étroit avec elles.	reflexions.specialite@ofpn.fr
Droits et Statut	Communiquer sur les aspects législatifs de notre profession; contribuer à la diffusion, à l'application et à la défense du code de déontologie des psychologues, ainsi qu'à protéger le public contre les mésusages de la neuropsychologie.	droits.statut@ofpn.fr
Psychométrie	Œuvrer à une utilisation éclairée des outils psychométriques par les psychologues spécialisés en neuropsychologie, par des travaux de synthèse, la rédaction d'articles ou encore la participation à des travaux de normalisation de tests ou de questionnaires; Participer à la réflexion autour de la question de la protection des outils.	psychometrie@ofpn.fr
Communication	Gérer, en transversalité avec l'ensemble des commissions, la transmission et la communication des travaux de l'OFPN (missions de définition de l'identité visuelle, de rédaction, de diffusion et d'animation d'évènements ponctuels).	communication@ofpn.fr

domaine signifiant (nom de l'association. neuropsychologie.pro), permettant ainsi de créer un entrelac de sites associés à une même démarche, rapidement identifiable comme un réseau spécifique de professionnels qualifiés.

Au fil du temps, l'OFPN a également investi les réseaux sociaux, favorisant la publication régulière d'actualités et le renvoi vers des formations et des articles scientifiques d'intérêt. Enfin, des *Newsletters* sont rédigés par les membres du CA et publiés bimestriellement à l'attention des adhérents et de toute personne souhaitant se tenir informée de l'actualité de l'association et de la neuropsychologie.

Composition de l'OFPN

L'OFPN est composée d'un bureau nommé par le CA, lui-même élu tous les trois ans par les membres adhérents de l'association. Les adhésions se font sous forme individuelle. Pour ce faire, les personnes doivent pouvoir justifier de l'obtention du titre de psychologue (ou une inscription en Master 2) et d'une spécialité en neuropsychologie. Bien que l'OFPN ne prétende pas juger de qui est psychologue spécialisé en neuropsychologie et de qui ne l'est pas, elle se propose cependant de promouvoir et de valoriser un haut degré de spécialisation en neuropsychologie en cherchant à établir des référentiels communs en termes de formation initiale et de pratiques professionnelles. Ainsi, elle rassemble des membres professionnels et des membres étudiants (à partir du Master 2), mais également des membres retraités et des membres internationaux afin de permettre aux collègues francophones d'échanger et de bénéficier d'une partie des avantages liés à l'adhésion. Par ailleurs, un statut d'association partenaire a également été créé afin de permettre l'officialisation de partenariats symboliques sans implication financière aux associations de psychologues spécialisés en neuropsychologie qui

possèdent des objectifs compatibles avec ceux de l'OFPN et qui souhaitent travailler en collaboration avec elle.

En 2015, la commission *Observatoire* a mené une enquête auprès de nos adhérents dont nous vous présentons quelques résultats ici (cf. Figures 1 à 3; Ponchel, Wauquiez, & Cauletin-Gillier, 2016). Ce recensement auprès de plus de 700 adhérents-répondants permet d'offrir un premier regard sur la situation professionnelle des psychologues spécialisés en neuropsychologie en France, malgré les biais liés notamment à l'engagement associatif des répondants. L'enquête de Ponchel et al. (2016) retrouve des données équivalentes à celles des autres études nationales menées auprès des psychologues. Près de 88 % des répondants étaient des femmes âgées de 29 ans en moyenne (étendue : 21-63 ans) et près de la moitié des répondants avaient obtenu leur diplôme après 2010.

En France, la situation des psychologues est souvent précaire, du fait d'un nombre particulièrement important de diplômés (estimés à environ 3000 par an par la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie [FFPP]) pour un marché du travail saturé, ce qui se retrouve également au sein de la spécialité en neuropsychologie. Seuls 63 % des répondants exerçaient à temps plein sur un seul poste et 31 % exerçaient à temps partiel, dont 8 % cumulaient au moins trois postes. Par contre, seuls 6 % étaient en inactivité ou à la recherche d'un emploi.

Les lieux d'exercice, les populations accueillies et le type d'activités des répondants sont rapportés dans les Figures 1 à 3. Notons que les missions d'évaluation sont les plus largement répandues; il existe encore une méconnaissance de nos champs d'action avec une nette tendance à réduire le rôle des psychologues spécialisés en neuropsychologie à des

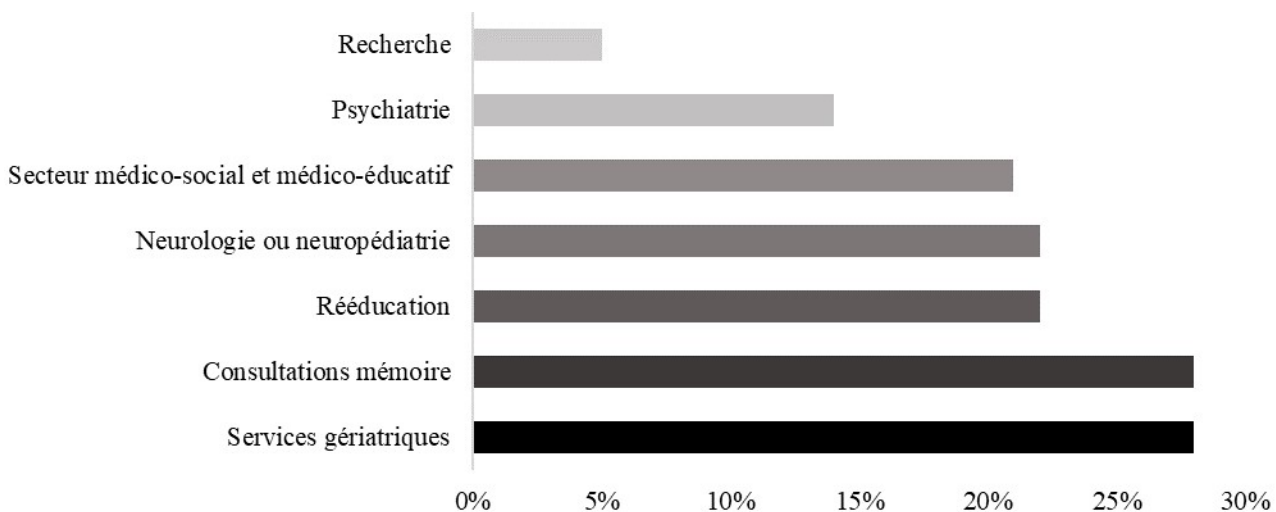


Figure 1. Principaux lieux d'exercice des psychologues spécialisés en neuropsychologie adhérents à l'OFPN.

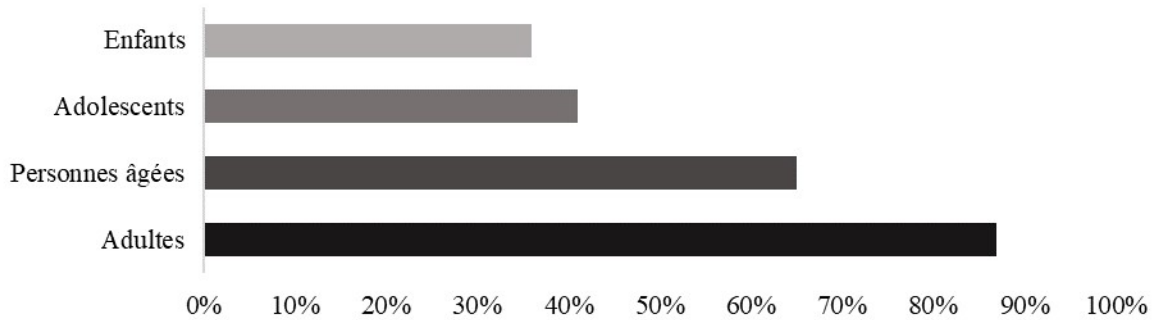


Figure 2. Populations accueillies par les psychologues spécialisés en neuropsychologie adhérents à l'OFPN.

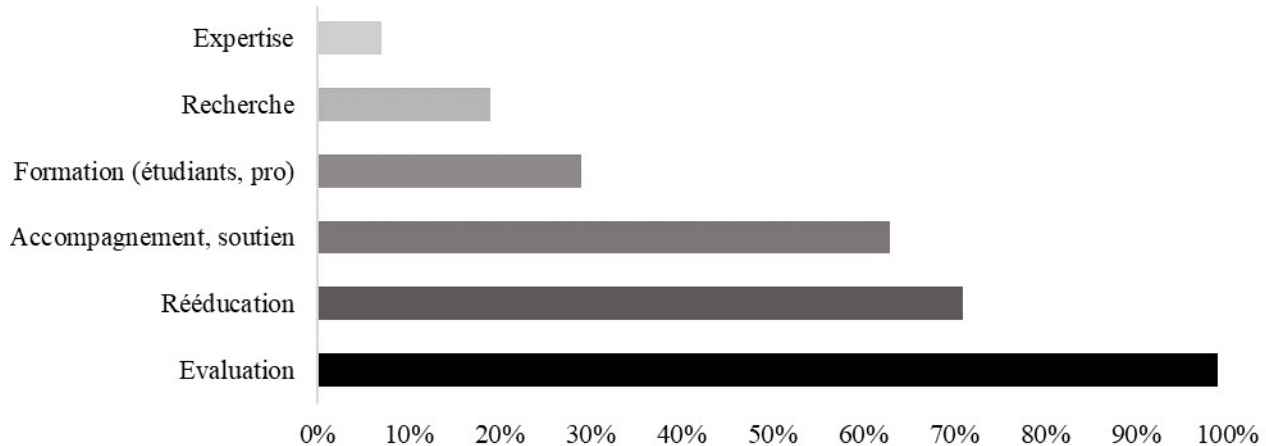


Figure 3. Type d'activités pratiquées par les psychologues spécialisés en neuropsychologie adhérents à l'OFPN.

« psychotechniciens », voire à des « testeurs ». En dépit de ce constat, cette enquête permet d'affirmer l'intérêt grandissant pour la profession avec le développement de postes dédiés dans des domaines d'interventions variés (secteur médico-social et éducatif, services de psychiatrie, d'oncologie ou encore de génétique), mais également par des pratiques plus larges, tel qu'en rééducation, en accompagnement des patients et des aidants, mais aussi pour des missions de formation, de recherche ou, dans une moindre mesure, d'expertise neuropsychologique auprès des tribunaux.

Toujours dans l'enquête de Ponchel et al. (2016), un peu plus de la moitié (59 %) des répondants exerçaient dans le secteur public, contre 42 % dans le privé, et 30 % des répondants exerçaient une activité libérale en cabinet, à temps plein ou à temps partiel. Si le secteur public représentait la plus large part de l'activité salariée des adhérents, seuls 13 % étaient titulaires de la fonction publique (statut de fonctionnaire), contre 30 % de postes précaires (statut de contractuel) à durée déterminée, et 56 % en contrat à durée indéterminée, mais ne bénéficiant pas des avantages liés à la titularisation (p. ex., évolution salariale, primes, cotisations retraite, aide au logement).

Une seconde enquête (Jehel et al., 2018a), diffusée au-delà des adhérents à l'OFPN, auprès de plus de 2000 professionnels en vue de réaliser un état des conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie, retrouve également cette précarité professionnelle cette grande disparité entre les secteurs publics et privés. La majorité des postes sont ainsi représentés par des temps partiels, voire très partiels, par un salaire moyen relativement bas, à hauteur de 1700 € mensuel (soit environ 2700 CAD), tandis que le salaire mensuel moyen tous domaines confondus est de 2500 € (environ 3800 CAD) chez les jeunes diplômés de niveau Bac +5 selon l'Agence pour l'Emploi des Cadres (APEC). Un manque de moyens criant et une faible autonomie professionnelle sont également retrouvés chez les professionnels. Les résultats de cette enquête sont compilés dans l'article de Jehel et al. (2018a) et dans son supplément (Jehel et al., 2018b), ce dernier étant diffusé gracieusement par l'OFPN.

Les productions, projets et reconnaissances de l'OFPN

Si notre association rencontre un aussi vif engouement, c'est en grande partie grâce à l'implication de nos adhérents très motivés à faire avancer nos pratiques, la visibilité de notre spécialité et la formation de nos pairs. Et ils sont prolifiques !

Par l'intermédiaire de groupes de travail semi-privés gérés sur le forum de l'OFPN au sein des différentes commissions, des membres donnent de leur temps et de leurs expériences pour compiler des recherches, écrire des articles, centraliser des ressources et élaborer des guides de bonnes pratiques ou des fiches synoptiques. La majorité de ces productions sont en accès libre sur le site internet de l'organisation, généralement sous licence *Creative Commons* qui permet une utilisation non commerciale et étendue à tous de ces travaux, tout en protégeant nos créations.

Ainsi, depuis 2014, de nombreuses enquêtes ont été créées, diffusées et analysées :

- 1) État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie (Ponchel, Amendola, & Radiguer, 2014), démontrant notamment la disparité des formations pratiques concernant le nombre d'heures de stages allouées, les possibilités d'accueil en fonction des lieux de travail des psychologues encadrants (public vs. privé, type de structures, etc.) et de la gratification des stagiaires.
- 2) Place de la neuropsychologie dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) coordonnée par M. Muneaux (psychologue spécialisée en neuropsychologie et docteur en psychologie dans les Alpes de Haute Provence). Cette étude a mis en évidence que certaines de ces structures font déjà appel aux neuropsychologues pour réaliser des bilans et des prises en charge, tandis que d'autres méconnaissent partiellement ou totalement cette profession, avec une répartition très inégale sur le territoire français. Des liens avec les départements territoriaux ont été créés à la suite de cette enquête, notamment par la diffusion d'une synthèse aussi disponible sur le site internet de l'OFPN.
- 3) Rôle des neuropsychologues auprès des patients en état de conscience altérée : un groupe d'adhérents professionnels s'est réuni autour du constat que cette population particulière était encore peu abordée en formation initiale et que, dans notre pays, il semblait y avoir peu de neuropsychologues dans les services dédiés. L'état des lieux en France (Stéphan, Radiguer, Martial, Franconie, Laureys, & Wauquiez, 2017) a confirmé ces impressions, alors que nos compétences croisées semblent apporter une réelle plus-value à l'accompagnement et au diagnostic, comme le confirme le Pr. S. Laureys, neurologue dirigeant le *Coma Science Group* de Liège (Belgique). Après l'étude princeps menée auprès de plusieurs régions francophones (France, Belgique, Suisse et

Québec), une nouvelle enquête est actuellement diffusée à l'international.

- 4) Fin 2017, l'OFPN a également participé, grâce à son large réseau de cliniciens français, à une enquête internationale de grande ampleur sur nos pratiques et notre métier, en collaboration avec J.C. Arango-Lasprilla, PhD en psychologie et en réhabilitation neuropsychologique en Argentine et coordinateur de cette enquête auprès de 17 pays d'Amérique Latine (Arango-Lasprilla, Stevens, Morlett-Paredes, Ardila, & Rivera, 2017). Les données sont actuellement en cours d'analyse.

Améliorer notre visibilité par et pour nos pairs reste une mission phare de l'OFPN. Aussi, différentes plaquettes sous forme de dépliants à trois volets ont été produites afin de présenter le rôle du neuropsychologue 1) en consultation mémoire; 2) en service de médecine physique et de réadaptation; 3) en psychiatrie, et ce, à destination des médecins, des collègues paramédicaux et du grand public. D'autres plaquettes sont en cours d'élaboration pour des secteurs d'intervention supplémentaires, notamment sur le rôle du neuropsychologue en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) et en centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), ou encore sur l'apport de la neuropsychologie lors de l'évaluation de l'aptitude à la reprise de la conduite automobile dans le cadre du handicap invisible.

Une fiche d'informations sur la certification EuroPsy (certification européenne en psychologie qui soutient la reconnaissance transfrontalière des compétences et des connaissances des psychologues), en partenariat avec la FFPP (cf. Tableau 1), a également vu le jour. Ce type de collaboration permet de souligner les liens que peuvent entretenir les associations qui défendent notre profession, quelles que soient les spécialités concernées. Également, afin d'enrichir la réflexion autour du statut législatif de la profession qui anime actuellement les psychologues français, un état des lieux sur la réglementation du code de déontologie, réalisé avec nos adhérents, a été mis à disposition sur notre site.

Travailler avec les organisations nationales est essentiel, mais le partage avec les associations locales est aussi particulièrement important. Dans ce contexte, un système de mutualisation de travaux a été créé, permettant aux associations de saisir des thèmes déjà abordés par leurs pairs, de faire appel à des formateurs/informateurs qualifiés et d'alimenter ces référentiels communs. De ces premiers travaux est né le Développement NeuroPsychologique Continu, dispositif qui se base sur trois principes : apporter une

aide à l'organisation de manifestations locales, accompagner la recherche d'intervenants et apporter une contribution au financement de ces manifestations et/ou au défraiement des dits intervenants, par une subvention annuelle.

En outre, afin d'améliorer et d'harmoniser nos pratiques, nous avons publié cette année un Index Psychométrique recensant différentes versions du *Trail Making Test* (épreuve d'origine de Reitan et Wolfson [1985] et ses variantes) usitées en France ainsi que leurs normes, leurs distributions et leurs qualités statistiques et psychométriques. Cet outil pratique, accompagné d'une revue de littérature, se veut didactique et évolutif, permettant d'utiliser la version la plus appropriée à la population rencontrée en toute connaissance de cause. Comme la majorité de nos productions, il est téléchargeable sur le site internet de l'OFPN. D'autres index, basés sur le même principe, sont en cours d'élaboration autour des épreuves les plus fréquemment utilisées. Citons pour exemples les très nombreuses versions du test de Stroop (certaines sont plus appropriées à des classes d'âge spécifiques ou prennent en compte le niveau socioculturel; les formats varient également, à trois ou quatre planches, trois ou quatre couleurs, etc.) ou encore les épreuves de fluences verbales dont les normalisations, les tailles et qualités d'échantillonnages ou les subtilités procédurales (consignes, limites temporelles, etc.) sont particulièrement hétérogènes. La finalité d'un Index Psychométrique est d'aider les praticiens à s'ajuster aux besoins et aux particularités de chaque patient, tout en leur permettant de s'interroger sur les outils utilisés au quotidien.

Enfin, la deuxième édition de notre congrès national, le CNNC, a pu être organisée et s'est tenue en octobre 2016 à Nîmes. Elle a rassemblé près de 400 collègues et a permis de proposer 28 communications orales et 22 communications affichées, dont nous proposons également les captations vidéo sur le site dédié (www.cnnc.fr). Cet événement nous tient particulièrement à cœur pour le partage, la multiplicité des pratiques et cette occasion unique d'approfondir et d'actualiser les connaissances, dans un objectif perpétuel d'amélioration des prises en soins et des accompagnements proposés aux patients et à leurs proches. La prochaine édition est d'ailleurs en cours d'élaboration, portée par l'OFPN, le laboratoire CRP-CPO (EA7273; Centre de Recherche en Psychologie : Cognition, Psychisme, Organisations) de l'Université de Picardie Jules Verne et l'A2PSN, une association locale partenaire, pour un rendez-vous qui aura lieu en octobre 2018 à Amiens.

Outre nos propres productions, l'OFPN est dorénavant reconnue sur la scène publique comme un

acteur à prendre en compte : depuis 2014, l'association a en effet été sollicitée par plusieurs instances de santé publique, par des groupes de référence et par le ministère de la Santé. Parmi les travaux engagés, on citera, par exemple, notre participation à la Consultation Médéric Alzheimer, qui questionne la place du psychologue spécialisé en neuropsychologie auprès de personnes âgées présentant des difficultés cognitives, de leurs aidants, mais également auprès des équipes soignantes. Il en découle bien évidemment de nouvelles problématiques autour de leurs missions et des expérimentations de terrain à mettre en œuvre dans leur accompagnement.

Des consultations menées par la Haute Autorité de Santé, autorité publique indépendante contribuant à la régulation du système de santé par la qualité, ont aussi permis de nombreuses réflexions productives autour de « Recommandations de Bonnes Pratiques » concernant la reprise de la conduite automobile après lésion cérébrale acquise ou encore sur le domaine du Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Dernièrement, l'OFPN a été sollicitée par le ministère des Affaires Sociales et de la Santé, concernant le *Plan Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019*, ce qui a permis de constituer de nouveaux groupes de réflexion. L'organisation travaille également de manière active avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (administration nationale qui pilote les organismes chargés de mettre en œuvre la Sécurité Sociale et permet, notamment, la prise en charge des frais de santé des usagers), avec des associations de médecins et des organisations nationales de professionnels et de patients (Réseau Mémoire Aloïs; Association France Alzheimer). Les thématiques abordées sont notamment liées au parcours diagnostic précoce en ville, en vue de réduire les coûts liés aux hospitalisations, aux retards de diagnostics et à l'augmentation de la dépendance.

Et à l'international ?

Sur le plan international, depuis l'été 2017, en collaboration avec la FFPP, A. Ponchel (vice-présidente de l'OFPN, membre de la FFPP, psychologue spécialisée en neuropsychologie et docteur en neurosciences) a intégré le *Standing Committee on Clinical Neuropsychology* de l'*European Federation of Psychologists Association*. Elle y représente la France auprès des 31 pays de ce regroupement, en vue de mieux délimiter le statut de la neuropsychologie dans le champ de la santé, de tendre vers une homogénéisation transfrontalière des pratiques, mais également de permettre une amélioration de la qualité des prises en soins proposées par un nivellement vers le haut des compétences communes. Dans cette même optique,

l'OFPN est d'ores et déjà en contact avec l'Association Belge des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie, l'Association Suisse des Neuropsychologues, mais également l'Association Québécoise des Neuropsychologues afin de développer, nous l'espérons, un grand nombre de projets communs.

Un autre de nos objectifs à plus long terme est de renforcer et de développer les liens entre les professionnels de terrain, les chercheurs et les universitaires afin de permettre, notamment, une meilleure cohésion et une meilleure compréhension entre recherche fondamentale et application(s) en pratique clinique. Nos futurs collègues sont en effet formés par ce trio indissociable et nécessaire à leur construction, tant sur le plan théorique que celui de la pratique clinique.

Les enquêtes menées par l'OFPN depuis sa création objectivent une grande hétérogénéité des pratiques et des formations initiales des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Des écarts importants sont aussi constatés par l'Association des Enseignant-Chercheurs en Psychologie des Universités (AEPU; Camus, Clément, Evrolle, & Guérin, 1999) concernant la formation des psychologues, toutes disciplines confondues. Ces disparités nécessitent d'engager un travail de fond avec la communauté universitaire pour permettre une reconnaissance plus juste du haut niveau de nos compétences et de notre formation initiale. Cela pose également la question d'un éventuel allongement de la formation par l'ajout d'une sixième année dédiée à la pratique (Caron & Le Maléfan, 1999) ou à un niveau doctoral (Le Maléfan, 2014). De telles perspectives engendrent de nombreuses interrogations, tant au niveau des modalités pratiques d'application (difficultés de recherches de lieux d'accueil de stagiaires, gratification des stages, etc.) que de la reconnaissance professionnelle (p. ex., actuellement la rémunération des psychologues contractuels est équivalente, dans la Fonction Publique, pour les détenteurs d'un Master 2 ou d'un Doctorat en dépit des trois années d'études supplémentaires).

Ces réflexions vont également de pair avec d'autres travaux et échanges tout aussi importants actuellement en cours avec les responsables universitaires français, autour des stages et de la formation initiale, mais qui demandent beaucoup de prudence en raison des enjeux qu'ils impliquent.

Conclusion

Cet article vise à donner un aperçu non exhaustif de la situation des psychologues spécialisés en neuropsychologie en France et des productions et domaines d'investigation saisis par nos adhérents. Il

nous est apparu essentiel de souligner l'intérêt et la nécessité de travailler ensemble, dans une volonté de partenariat et de collaboration, pour partager les énergies et les compétences.

La profession de psychologue spécialisé en neuropsychologie est en perpétuelle évolution. De nouvelles approches se développent naturellement : des approches centrées sur la personne telle que la méthode Montessori auprès des personnes âgées atteintes de troubles neuro-dégénératifs (voir les travaux de Cameron Camp, aux États-Unis, ou de Jérôme Erkès, en France), mais également des approches plus techniques comme l'*Evidence-Based Practice* appliquée à la neuropsychologie. Il est nécessaire que notre profession se les approprie, afin de favoriser une prise en charge personnalisée qui tienne compte à la fois des preuves scientifiques, des expériences, des besoins et des préférences des patients, tout en promouvant les expériences cliniques de terrain.

L'OFPN se positionne dans la défense de notre identité commune de psychologue auprès des autres organisations françaises mais surtout dans la protection et la mise en lumière de notre spécialité, de nos compétences et de notre niveau de formation. Cette représentation de notre profession et de sa spécificité est primordiale afin de prévenir les effets néfastes qui pourraient découler des mésusages des outils et des méthodologies liés à la pratique de la neuropsychologie.

Aujourd'hui encore, le psychologue spécialisé en neuropsychologie est trop souvent réduit à un psychotechnicien ou à un testeur. Si la mission d'évaluation nous paraît essentielle à la pratique de notre spécialité, elle ne peut se défaire d'une sensibilité clinique, acquise par nos connaissances, nos compétences et notre expérience pratique. Ceci nécessite de valoriser notre profession au-delà de ce rôle et de mettre en exergue la valeur ajoutée de nos interventions dans le cadre thérapeutique non-médicamenteux (réhabilitation, réadaptation, métacognition, etc.).

Nos adhérents s'investissent chaque jour davantage dans les groupes de travail, dans les associations partenaires et auprès du grand public. Ils partagent également leurs interrogations, leurs études de cas, leurs découvertes et leurs articles. Grâce à cette formidable émulation, la spécialité de la neuropsychologie s'arme de nouvelles volontés, d'expériences cliniques partagées, de rigueur scientifique et gagne en poids face aux institutions et aux collaborateurs. Les neuropsychologues s'organisent ensemble, afin de faire avancer leurs conditions de travail, la science et la psychologie, mais surtout pour que chaque personne puisse

bénéficiaire d'un accompagnement de qualité, au plus proche de leurs besoins spécifiques.

Références

- Arango-Lasprilla, J. C., Stevens, L., Morlett-Paredes, A., Ardila, A., & Rivera, D. (2017). Profession of neuropsychology in Latin America. *Applied Neuropsychology Adult*, 24, 318-330. <https://doi.org/10.1080/23279095.2016.1185423>
- Camus, J. F., Clément, E., Eyrolle, H., & Guérin, C. (1999). Commission stage A.E.P.U : rapport. *Nouvelles de l'A.E.P.U., Numéro spécial stages*, 4-22. Repéré à <https://aepu.fr/>
- Caron F. & Le Maléfan, P. (1999) Que disent les psychologues à propos des stages ? ou Comment se construit une identité professionnelle de psychologue ? *Bulletin de Psychologie, Tome 52*, 387-392. Repéré à <https://www.cairn.info/>
- Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie clinique en France en 2012. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33. Repéré à <https://www.neuropsychologie.fr/>
- Commission nationale consultative de déontologie des psychologues. (2014). *Code de déontologie des psychologues (France) : 22 mars 1996*. Repéré à <https://www.cncdp.fr/index.php/code-de-deontologie/code-de-deontologie-1996>
- Gouvernement de la République française. (2014). *Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029223331&categorieLien=id>
- Gouvernement de la République française. (2016). *Loi n°85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social - Article 44*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006756923&cidTexte=JORFTEXT000000317523>
- Gouvernement de la République française. (2017). *Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570>.
- Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangois, C., Loynard, S., ... Ponchel, A. (2018a). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie. *Le Journal des Psychologues*, 355, 73-77. Repéré à <https://www.cairn.info/>
- Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangois, C., Loynard, S., ... Ponchel, A. (2018b). *Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie : autonomie, moyens et relations professionnelles - Supplément à l'article paru dans le Journal des Psychologues*. Repéré à <https://ofpn.fr>
- Le Maléfan, P. (2014). Le doctorat professionnel, entre réalités et perspectives. *Le Journal des Psychologues*, 318, 7-12. Repéré à <https://www.jdpsychologues.fr>
- Ministère de l'éducation nationale. (2013). *Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000771048>
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2006). *Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006053903>
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2017). *Décret n°2017-407 du 27 mars 2017 modifiant le décret n°2003-1073 du 14 novembre 2003 relatif aux conditions de délivrance de l'autorisation de faire usage professionnel du titre de psychologue*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/27/MENS1635440D/jo/texte>
- Ministère d'État, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, & Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. (2005). *Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006075598>.
- Ponchel, A. (2016). *Psychologues spécialisés en neuropsychologie : état des lieux, défis et perspectives*. Communication présentée au Congrès National de Neuropsychologie Clinique, Nîmes. Repéré à <https://www.cnn.fr/2017/03/06/psychologues-specialises-en-neuropsychologie-etat-des-lieux-defis-et-perspectives/>
- Ponchel, A., Amendola, R., & Radiguer, F. (2014). État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie en France. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3 (Suppl.), S4-S32.
- Ponchel, A., Wauquiez, G., & Cauletin-Gillier, A.-M. (2016). *Un an d'adhésions à l'OFPN : les chiffres 2015*. Repéré à https://ofpn.fr/wp-content/uploads/2016/01/un_an_d_adhesions_a_l_OFPN_Les_chiffres_2015.pdf
- Reitan, R. M. & Wolfson, D. (1985). *The Halstead-Reitan Neuropsychological Test Battery: Therapy*

and clinical interpretation. Tucson, AZ:
Neuropsychological Press.

Stéphan, J., Radiguer, F., Martial, C., Françonie, C.,
Laureys, S., & Wauquier, G. (2017). États de
conscience altérée : quel rôle pour les
neuropsychologues ? *Neurologies*, 202, 288-294.
Repéré à <https://neurologies.fr/>

Reçu le 31 janvier 2018
Révision reçue le 11 mai 2018
Accepté le 11 mai 2018 ■

Annexe A

Équivalence des diplômes d'études supérieures en France et au Québec

